

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 AVRIL 2017

Date de la convocation :

06 avril 2017

Nombre de conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 9
- votants : 9

L'an deux mil dix-sept, le 11 avril, à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

Etaient présents : Mme BALLU, Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LARDEUX, M. LAURENT, M. MALTAVERNE, Mme PLANCHENAULT.

Etai(en)t excusé(e)(s) : M. POCHE

Secrétaire de séance : Fabien MALTAVERNE

D2017-17 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

Après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles pour 2017 des impôts directs locaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents, **DE MAINTENIR LES TAUX D'IMPOSITION**, à savoir :

- Taux de Taxe d'habitation.....22.17 %
- Taux de Taxe Foncière (bâti).....36.77 %
- Taux de Taxe foncière (non bâti).....47.31 %

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 11 avril 2017.
GAUME Marie-Jo., Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20170411-D2017-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2017
Publication : 11/04/2017

